

# QUARTIERS

*engageons le changement*

Conférence des partenaires - 9 juillet 2013 - Saint-Denis

## LA PRÉFIGURATION DES CONTRATS DE VILLE DE NOUVELLE GÉNÉRATION : SYNTHÈSE DES RÉPONSES AUX QUESTIONNAIRES



## Introduction

---

Dans le cadre de l'exercice de préfiguration des contrats de ville et pour préparer la première réunion du comité national d'animation, les douze sites retenus ont été amenés à répondre à un questionnaire. Il s'agissait, pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les communes et les services de l'Etat concernés, d'engager de manière conjointe une première réflexion synthétique sur la situation globale des territoires au regard de la nouvelle contractualisation et des modes d'organisation à définir dans le cadre de celle-ci.

Au-delà du caractère inégalement informatif et plus ou moins complet de certains retours, la manière dont les sites se sont organisés pour répondre est intéressante en ce qu'elle peut-être regardée comme un premier exercice de concertation des acteurs appelés à élaborer le futur contrat. Des attitudes différentes ont été adoptées dans l'élaboration des réponses qui vont de la réponse conjointe à la réponse double (État et collectivité) voire triple, en passant par la réponse des seuls services de l'État et la réponse d'une commune souhaitant faire entendre sa voix à côté de l'intercommunalité dont elle fait partie.

Après consolidation des retours, dix-huit réponses sont parvenues au ministère chargé de la ville, que l'on peut répartir suivant les modalités de concertation des divers acteurs :

- deux réponses conjointes : Amiens métropole et communauté urbaine d'Arras ;
- deux réponses des services de l'État établies suite à un échange avec l'intercommunalité concernée : Evry-centre-Essonne et Grand Auch ;
- deux réponses des services de l'État seuls : Rennes et Fort-de-France ;
- trois réponses des collectivités seules : Grand Dijon, Plaine commune et Épinay ;
- trois double réponses, État et collectivités séparément, suite à réflexion commune ou non : Nîmes, Mulhouse Alsace agglomération et Toulouse ;
- une triple réponse État, collectivité et groupement d'intérêt public : Lille métropole.

Lorsque les collectivités et l'État ont répondu, il est parfois précisé qu'une rencontre et un partage des points de vue et des diagnostics ont eu lieu. Il est à noter que lorsque les collectivités territoriales ou l'État local ont répondu séparément ou seuls, une partition des réponses a pu avoir lieu, les collectivités ne se sentant par exemple pas légitimes à répondre ou pas concernées par la question relative au travail interministériel.

Il peut être tentant de voir dans ces multiples modalités de réponse la traduction du fonctionnement des partenariats, de niveaux de collaboration ou d'habitudes de travail dont il faudra tenir compte pour progresser dans le sens d'une coordination efficace et d'un dialogue interinstitutionnel productif.

Le présent document propose une synthèse des réponses aux questionnaires. Un tableau synoptique des retours présentant, site par site, les éléments de réponses fournis sera prochainement disponible.

# Synthèse des réponses

## I - Bilan

Quel bilan tirez-vous des actions conduites jusqu'à ce jour dans le cadre de la politique de la ville et de la rénovation urbaine ? (réussites, chantiers à approfondir, difficultés ou lacunes à combler)

Quoique les difficultés soient plus précisément identifiées et plus développées, les réponses mettent au crédit de la politique de la ville la constitution de partenariats de qualité, (« effectifs » selon Rennes métropole, « solides et appuyés sur un véritable consensus » d'après Nîmes métropole) ayant permis le développement d'une action à travers des dispositifs thématiques (à l'efficacité toutefois ressentie comme inégale), l'instauration d'habitudes de travail interinstitutionnelles et en relation avec un secteur associatif plus dense et redynamisé.

La rénovation urbaine, dont l'efficacité est unanimement reconnue, aurait conduit à une transformation visible des territoires et à des avancées significatives en termes d'habitat et de cadre de vie, contribuant à atténuer le sentiment de relégation des habitants des quartiers qui ont pu bénéficier d'un suivi individualisé en matière de relogement. L'ambition des projets, leur gouvernance et la méthodologie qui a guidé leur préparation (démarche de projet intégré), le portage politique local fort dont ils ont fait l'objet et la gestion urbaine de proximité qui les a accompagnés sont largement salués. Quelques réserves se font jour lorsque l'état de dégradation avancé des quartiers rend cet effort (important en soi) relativement insuffisant (Plaine commune). La rénovation urbaine a bien, de fait, un impact sur les autres volets de la politique de la ville comme l'insertion professionnelle (tramway pour désenclaver un quartier) ou la performance énergétique (réalisation d'un éco-quartier, Grand Dijon), mais c'est souvent en tant qu'externalité positive et à la marge qu'elle concourt à la poursuite des finalités spécifiques aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Quant à ces derniers, c'est de manière évanescence et brève que les acteurs saluent les réussites, identifiées autour de leur méthodologie d'élaboration, perçue comme propice à la création d'une dynamique partenariale. L'évolution des pratiques ainsi permise et le rôle d'« armortisseur » du CUCS auquel on attribue d'avoir évité le délitement du lien social, sont salués de même que certains dispositifs thématiques dont se sont saisies les collectivités. Des sites comme Toulouse rendent compte d'avancées significatives en matière de réussite éducative, de présence des services publics (centres sociaux) et se félicitent de la montée en charge des dispositifs de politiques de l'emploi. Les services de l'Etat à Evry soulignent le caractère novateur de ces dispositifs et leurs résultats tout en déplorant la faiblesse du cofinancement des collectivités. Toulouse métropole et Fort-de-France saluent l'émergence d'un tissu associatif qui a su se donner un rôle moteur et se faire force de proposition. Dans ces réponses, la professionnalisation des personnels du secteur figure tout à la fois au nombre des points positifs et des chantiers à approfondir. C'est donc la transversalité, le caractère mobilisateur et novateur et le recours fait à l'expérimentation qui sont mis au nombre des réussites, plus que les dispositifs thématiques eux-mêmes dont les résultats sont généralement peu communiqués ou peu connus.

Les difficultés auxquelles les sites déclarent faire face sont pour partie d'ordre général. D'autres sont plus spécifiques à la situation locale. Sans surprise, les problèmes généraux sont bien souvent au nombre de ceux depuis longtemps identifiés par les nombreux rapports et bilans dont la politique de la ville a fait l'objet. Suivant la bipartition induite par la question posée et qui structure les réponses, la rénovation urbaine et la politique de la ville seront observées séparément. A cet égard, il est intéressant de noter que le déficit d'articulation entre volet urbain et volet social est un grief fait de manière unanime.

La manque d'articulation a pour corollaire une identification complexifiée des périmètres respectifs de la rénovation et des actions de politique de la ville d'autant qu'une temporalité différente rend difficile une coordination efficace. Cette situation se double de ce qu'une réponse (Arras) appelle le traitement « endogène » des quartiers caractérisé par une insuffisance des actions en faveur du désenclavement, de la mobilité et de la promotion des territoires. Une autre réponse (Mulhouse) insiste sur l'importance de travailler sur les recoupements : les clauses d'insertion, la prévention situationnelle des chantiers et l'appropriation par les habitants des quartiers rénovés. Parallèlement, une gestion urbaine de proximité devrait contribuer une meilleure coordination des acteurs.

S'agissant de la rénovation urbaine en elle-même, les sites relèvent que certains quartiers ont été oubliés ou insuffisamment traités, que d'autres mériteraient une poursuite des opérations (de moindre envergure toutefois). Le problème posé par les copropriétés dégradées est également très présent dans l'énumération des difficultés auxquelles les sites déclarent faire face. Un certain nombre de réponses soulignent la lenteur dans la reconstitution de l'offre (Nîmes métropole) au regard des échéances fixées (Toulouse). Des marges de progression sont identifiées pour ce qui concerne l'entretien des quartiers et la prise en compte des problématiques liées au développement durable. Trois sites déplorent la faible implication du monde économique (Lille métropole) dans les programmes de rénovation urbaine ; le volet développement économique est vu comme le « parent pauvre » (Arras) du volet urbain et un autre site s'inquiète de la pérennité des fonctions commerciales développées dans les territoires rénovés (Grand Dijon). La permanence des difficultés sociales qui caractérisent ces quartiers est un constat partagé par la majorité des réponses. L'objectif de mixité sociale et de diversification urbaine rendu est plus complexe à atteindre dans un contexte de tension du marché du logement. Seuls quelques sites font état de réussites en la matière.

Le volet social de la politique de la ville a fait l'objet de nombreuses critiques censées refléter les difficultés rencontrées par les acteurs de terrain. Elles peuvent être regroupées sous plusieurs thématiques.

#### **Quant aux crédits mobilisés et aux dispositifs spécifiques de la politique de la ville :**

Selon les retours, les crédits spécifiques souffrent de leur insuffisance - qui ne leur permet pas de faire jouer un effet de levier (Arras) (projets de réussite éducative, adultes relais, etc.), faiblesse également relevée par certains sites s'agissant du droit commun. Leur ciblage devrait pouvoir être amélioré par de meilleurs échanges d'information entre financeurs. Il est également fait état d'une difficulté à valoriser l'image des quartiers sans l'appui de la rénovation urbaine et avec un droit commun insuffisamment mobilisé et difficilement mobilisable, ce qui limite le passage de relais avec les financements spécifiques. D'autre part, les dispositifs de politique de la ville souffrent d'un cloisonnement particulièrement préjudiciable d'autant qu'à l'intrication des zonages et au manque de lisibilité des dispositifs s'ajoute souvent la faiblesse de l'interministérialité. Enfin, des difficultés liées à l'évaluation sont indiquées par certains sites.

#### **Quant aux actions menées en faveur de l'emploi :**

Bien que des leviers existent (dynamique des « groupes solidarité emploi », présence d'associations de quartiers, points d'information médiation multiservices, centres sociaux, etc.), un site (Nîmes métropole) fait état des difficultés qu'il rencontre à mobiliser les différents acteurs de l'emploi. Dans le domaine de l'insertion professionnelle, on déplore souvent (Lille métropole) la faiblesse des actions de Pôle emploi en direction des jeunes diplômés et le manque de suivi dont ils font l'objet (Grand Dijon). D'une manière plus générale, les réponses déplorent un déficit du volet diagnostic des situations des publics. Enfin, si la mise en œuvre de la rénovation urbaine a permis de créer des emplois, il faut considérer également que le succès des clauses d'insertion est circonscrit au secteur de la construction et donc à un public essentiellement masculin. La nécessité d'impliquer plus étroitement le droit commun des département et de la région perce également sous les réponses.

#### **Quant aux actions menées en faveur de l'éducation :**

Si l'on excepte la diminution des moyens de droit commun (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés, accompagnement en pédopsychiatrie), les difficultés rencontrées ont

trait à l'articulation entre les nombreux dispositifs existants et le droit commun de l'éducation nationale et à l'incohérence des géographies respectives (Arras).

#### **Quant aux actions menées en faveur de la santé :**

La nécessité d'un renforcement du partenariat avec l'ARS est pointée par plusieurs sites.

#### **Quant à la médiation sociale et à l'intégration :**

Peu de sites mettent en avant les problèmes identitaires (un seul fait usage du mot « communautarisme » et parle de problèmes de « cohabitation des communautés ») la majorité préférant se référer aux politiques d'intégration qu'ils souhaiteraient plus poussées (apprentissage du français) et prescrire une présence plus forte des services de l'Etat dans les territoires ainsi qu'un meilleur accompagnement vers l'emploi dans un contexte de contraction du marché du travail dans le but de rompre la dynamique qui distend le lien de confiance entre les institutions et les jeunes (notamment). Les problèmes d'insécurité (« évolution marquée de la délinquance » dans quelques quartiers à Rennes) sont mentionnés par quelques sites, toujours en soulevant la question des effectifs. La médiation sociale gagnerait également, selon un site, à se voir dotée de véritables postes de médiateur bénéficiant d'une formation adaptée. Quant à la lutte contre les discriminations, il n'est pas rare de lire, dans les réponses, le constat d'un manque de leviers à portée des acteurs. Un site déplore l'absence d'action spécifique en la matière (Grand Dijon).

#### **Quant aux acteurs et partenaires :**

La mobilisation d'acteurs autres que ceux de la politique de la ville est ressentie comme difficile (Nîmes métropole). Des acteurs clef de la politique de la ville mériteraient de voir leur rôle revalorisé. La redéfinition de la place des bailleurs sociaux en les impliquant davantage, et en cohérence avec le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) récemment signé est souhaitée par deux sites (Nîmes et Lille métropole). Les associations, quant à elles, gagneraient à voir leur financement stabilisé (demande de conventions pluri-annuelles d'objectifs) et leurs personnels professionnalisés et mieux accompagnés. La complexité des procédures auxquelles elles doivent face face est un grief récurrent. Toutefois, seul un site (Mulhouse, côté Etat) s'inquiète de la fragilité de certaines structures associatives de quartier.

## **II - Les enjeux territoriaux essentiels**

---

Quels sont, d'après vous, les enjeux territoriaux essentiels sur lesquels le nouveau contrat de ville devra cibler son action ?

S'il est bien naturel que des sites qui, par nature, se trouvent dans des configurations différentes, aient identifié des enjeux qui leur sont propres, et au-delà des enjeux spécifiques de la politique de la ville qui conservent manifestement leur pertinence (emploi, réussite éducative, lutte contre les discriminations), il est possible de regrouper les préoccupations relayées sous plusieurs titres. Il ne semble pas que les grandes thématiques invoquées trouvent toujours une traduction dans des objectifs opérationnels précis.

**L'emploi et le développement économique** sont les premiers enjeux identifiés par les sites. Ils leur apparaissent comme la cause même de la dégradation de la situation des quartiers et ainsi comme le paramètre le plus à même d'agir sur leur situation et de les désenclaver. Levier en matière d'emploi et de formation, des politiques volontaristes (projet de grand stade de Rugby à Evry) tentent d'exploiter les potentialités et les ressources des territoires (équipements, positionnement relatif) pour dynamiser leur situation économique. La déclinaison opérationnelle de cet objectif se traduit notamment en termes d'accessibilité des quartiers pour résorber les poches de chômage et développer l'accès aux bassins d'emploi locaux (développement d'une offre réelle et efficace de transports en commun). Il s'agit également et favoriser l'intégration urbaine des quartiers dans une dynamique d'agglomération (Arras).

**L'équilibre territorial en matière d'équipements et de services publics** est en partie lié à ce dernier objectif. La recherche de cet équilibre doit se faire en considérant la qualité de vie et l'accès aux services ainsi que la valorisation des habitants des quartiers. Beaucoup de sites identifient cet enjeu de remise à niveau et d'accès à des équipements et services publics et parapublics de qualité (Toulouse notamment) qui doit aller de pair avec la gestion urbaine de proximité (Grand Dijon) pour produire tous ses effets. Cette démarche suppose alors une participation effective des habitants (Arras) et une prise en compte systématique des enjeux environnementaux. Elle implique également le développement de stratégies d'évaluation et de contrôle des actions à l'aide d'indicateurs simples et partagés (Arras).

Des réponses précises et développées (Grand Dijon) expriment le souhait d'une meilleure répartition des compétences entre le niveau intercommunal et communal quant à la gestion des enjeux (« notamment sur les questions liées à l'habitat, au développement économique et aux transports » Mulhouse ; un copilotage fort entre l'Etat et la collectivité est identifié comme enjeu par Toulouse.

La poursuite de la rénovation urbaine est un enjeu pour nombre de sites avec pour objectifs une mixité sociale et fonctionnelle effective, le désenclavement des quartiers et un renforcement de la gestion urbaine de proximité (GUP) et le traitement des propriétés dégradées (Rennes par exemple).

Enfin, **la politique éducative** est fréquemment évoquée de manière quelque peu évanescente, en insistant sur l'importance de sa réussite et l'impact négatif de la baisse des moyens de droit commun mais sans véritablement définir un horizon d'action précis.

Enfin, **la thématique du peuplement** (Grand Auch, Grand Dijon et Toulouse métropole) est identifiée comme un enjeu important qui doit être lié à la rénovation urbaine à la fois en amont (conception) et en aval (suivi des trajectoires individuelles).

### III - Conception et articulation des rôles

---

Dans l'optique de la nouvelle contractualisation et, en particulier, d'une démarche de projet intégré, comment concevez-vous, pour votre territoire :

- l'articulation entre le rôle de l'intercommunalité et celui des communes ? (rôles respectifs, mode de pilotage, organisation de l'ingénierie, etc.) ;
- le rôle du conseil général et du conseil régional ?

#### **Concernant l'articulation entre intercommunalités et communes**

Dans leur réponses, les collectivités manifestent le souci d'articuler les compétences de l'intercommunalité et des communes de manière raisonnée et sans dessaisir totalement ces dernières de la compétence politique de la ville. Cette préoccupation est d'autant plus forte qu'un grand nombre de sites sont dans des configurations telles que les difficultés se concentrent sur la ville centre, posant la question d'une véritable « solidarité territoriale ».

Si l'on excepte le cas particulier de Fort-de-France où l'échelle intercommunale est plus difficilement mobilisable eu égard aux contextes spécifiques des collectivités et territoires d'outre-mer, il se dégage des réponses une répartition des compétences qui tend à attribuer à l'EPCI un rôle de « maître d'ouvrage » ou de pilotage stratégique et aux communes la « maîtrise d'œuvre » ou le pilotage opérationnel. Cette complémentarité donne à l'intercommunalité un rôle d'ensemblier dans le respect des projets de territoire des communes (Arras).

L'échelon intercommunal est perçu comme étant mieux à même d'assurer le copilotage avec l'Etat des instances du contrat, la conduite des fonctions d'observation et d'évaluation, la négociation des partenariats et le portage des champs d'intervention spécifiques comme, par exemple, la politique de peuplement (Grand Dijon). Une demande émerge également

qui tend à donner à l'intercommunalité la charge de la conception du cadre partenarial, l'animation de la stratégie territoriale, la régulation et la coordination des interventions ainsi que le cofinancement et l'allocation des moyens. En matière d'emploi et d'insertion professionnelle, comme en matière de santé, la pertinence d'un portage intercommunal est mise en avant.

Les communes sont largement perçues comme l'échelle pertinente pour la conduite et la supervision des actions de proximité et des relations avec les différents acteurs, la mise en œuvre opérationnelle, le portage des champs d'intervention spécifiques tels que la tranquillité publique, l'éducation et la gestion urbaine de proximité (par la constitution de diagnostics et plans d'actions locaux - Grand Dijon). Il importe dès lors de laisser aux communes une marge de manœuvre qui trouverait tout son sens dans le cadre d'une compétence intercommunale à vocation structurante tendant plus à la mise en réseau des acteurs qu'à concurrencer les communes (Mulhouse).

### **Concernant le rôle du conseil général et du conseil régional**

Une attente très forte se manifeste envers l'implication des conseils généraux et régionaux qui doivent être mobilisés au titre de leurs compétences de droit commun respectives. Les conseils régionaux devront veiller à la mobilisation des fonds européens en faveur des quartiers prioritaires, développer une action spécifique en matière de formation professionnelle, de développement économique, d'orientation scolaire et d'emploi et enfin d'accompagnement du programme national de rénovation urbaine dans ses aspects liés à la performance énergétique et aux logements sociaux. Les conseils généraux, de la même manière, et eu égard à leurs compétences, devraient articuler plus efficacement leur action en matière d'action sociale, en faveur de la parentalité et de la prévention spécialisée ainsi qu'en faveur de l'éducation (collégiens).

Si l'implication des conseils généraux a pour l'heure été inégale (réduite peu à peu à Mulhouse ; rapprochement progressif à partir de 2008 à Toulouse ; fortement investis et signataires du contrat urbain de cohésion sociale à Nîmes) et celle des conseils régionaux presque inexistante, les réponses font état d'une demande de participation de ces collectivités dans les organes de pilotage de politique de la ville et d'une implication nécessaire au pilotage des futurs contrats (Plaine commune). Il s'agira également de tenir compte des spécificités de l'Outre-mer et notamment du projet de création de la collectivité territoriale de Martinique.

## **IV - Organisation du travail interministériel dans le département**

Comment s'organise le travail interministériel dans votre département ? La formation de la nouvelle équipe interministérielle « politique de la ville », dont le CIV a décidé la création, est-elle engagée ? Quels sont les modes d'organisation envisagés ?

Par sa décision n° 4, le CIV du 19 février 2013 avait invité les préfets de département à constituer des équipes interservices pour préparer les futurs contrats de ville. Placée auprès du membre du corps préfectoral compétent pour la politique de la ville et composée de représentants des différents services de l'État, des délégués du préfet, ainsi que de représentants du parquet, du rectorat et de l'agence régionale de santé, cette équipe doit avoir pour mission d'assister le préfet dans l'élaboration du point de vue de l'État sur la situation des quartiers, dans la négociation des futurs contrats, dans l'élaboration et l'évaluation des différents engagements pris par les services de l'État dans le cadre de ces contrats.

Aux alentours de mai-juin 2013, la plupart des sites ont déjà mis en place des équipes dont les dénominations volontaristes (« État-major », « task force », plus classiquement « comité de pilotage »), le positionnement à un haut niveau (présidence du préfet de région à Toulouse, ou du préfet délégué pour l'égalité des chances pour les départements concernés) et le travail d'ores et déjà entrepris, par plusieurs sites, de réflexion et de constitution du point de vue de l'État local, sont significatifs d'une implication forte qui doit être encouragée et entretenue.

S'agissant des services de l'État, la plupart des sites ont opté pour une répartition entre un organe resserré et un organe élargi, le premier ayant un rôle décisionnel et opérationnel quand le second est conçu comme une instance de coordination et d'association des différents services (« pôle de compétences »). Dans quelques départements, un système de référent par service de l'État concerné avait déjà été mis en place (Évry). Dans ce cas, la décision du CIV n'a conduit qu'à la formalisation de pratiques existantes.

Dans d'autres, l'association des services de l'État aux instances de pilotage est pour l'heure plus restreinte (pas d'association du parquet ou de Pôle emploi par exemple – Rennes), mais l'association des délégués du préfet aux réunions ayant trait aux questions de droit commun, comme la mobilisation d'un spectre relativement large de services de l'État, participent d'une dynamique interministérielle qu'il convient de poursuivre. Dans d'autres encore, elle est en cours de réflexion (Mulhouse), parfois en lien avec les collectivités territoriales (Arras).

Certaines réponses font quant à elles état d'une absence d'information (Plaine commune) tout en relevant que la désignation de référents de l'État au niveau de la sous-préfecture est un enjeu essentiel.

Au niveau des actions développées par ces équipes, on peut signaler la réalisation d'un tableau de bord départemental permettant de suivre la territorialisation des mesures du CIV (Lille) et l'initialisation de travaux d'analyse des engagements des conventions interministérielles au regard de l'évolution prévisible de la géographie prioritaire. Comme le relève l'Acse, il pourra être utile, dans ce travail, de s'appuyer sur les diagnostics déjà réalisés par exemple dans le cadre des plans stratégiques locaux ou des avenants expérimentaux aux contrats urbains de cohésion sociale. Un site (Amiens) signale enfin que la déclinaison des conventions interministérielles sur son territoire est d'ores et déjà engagée.

## V - Observations, propositions pour la conduite de la démarche préfiguratrice

---

Quelles sont, à ce stade de la préfiguration, vos observations et propositions pour la conduite de la démarche ?

### **Quant à la nouvelle contractualisation en elle-même :**

Il y a lieu de constater une certaine concordance entre l'orientation de la réforme et les aspirations des sites qui appellent de leurs vœux une meilleure articulation entre volet urbain et volet social de la politique de la ville, la concentration des moyens sur les territoires les plus en difficulté (et ce tout en évitant les effets de frontières), une mise à plat des moyens d'ores et déjà mis en œuvre et une meilleure association de la société civile aux politiques mises en place.

Il apparaît souhaitable à nombre de sites de définir clairement des objectifs évaluables tant qualitativement que quantitativement (Amiens). En dépit de l'insuffisante évaluation des contrats urbains de cohésion sociale, écueil auquel il s'agira de pallier dans le cadre de la nouvelle contractualisation, les collectivités entendent s'appuyer sur les enseignements des précédents contrats. Le portage dont feront l'objet les futurs contrats uniques, tant, au niveau politique, par les élus, que du côté de l'État, par les préfets délégués à l'égalité des chances, dont le rôle devra être nécessairement moteur, conditionnera la réussite de la démarche.

### **Quant à la géographie prioritaire :**

Tout en relevant à nouveau la complexité des zonages et de l'inscription des dispositifs en leur sein, les réponses des sites rendent compte d'inquiétudes relatives à la nouvelle géographie prioritaire et au devenir des « territoires de veille » et des quartiers qui sortiront des zones ciblées par la politique de la ville.



Notant la brièveté des délais impartis pour la mise en place de l'exercice de préfiguration et des contraintes qui en résultent, les réponses soulignent la nécessité de disposer au plus vite de la liste des quartiers résultant de la nouvelle géographie (qui devra, au demeurant veiller à être articulée de manière cohérente avec les autres zonages, notamment celui de l'éducation nationale).

#### **Quant aux crédits de droit commun :**

Leur identification et leur recensement soulèvent des interrogations et des difficultés dont la plupart des réponses rendent compte. L'expérimentation des avenants aux CUCS menée par cinq des douze sites préfigurateurs a permis de prendre acte de cette difficulté (Evry). Il s'agira d'obtenir des différents partenaires une plus grande fluidité dans le partage des données utiles.

De nombreux acteurs s'inquiètent également de la mobilisation des moyens de droit commun sur les quartiers, et ce tout en maintenant une politique équilibrée au niveau de la ville et de l'agglomération. Certains (Rennes) proposent le fléchage d'un pourcentage précis destiné aux quartiers quand la majorité des réponses soulignent la nécessité de donner des perspectives et une programmation pluriannuelles aux porteurs de projets.

Dans le même sens, les conventions interministérielles signées par le ministre délégué à la ville et les autres ministres, devront faire l'objet d'une déclinaison effective en fonction de l'analyse partagée du contexte local par l'Etat et les EPCI.

#### **Quant aux crédits spécifiques :**

Leur manque d'articulation avec le droit commun et leur faiblesse (la dernière pouvant être vue comme une conséquence du premier) est souvent mise en avant. L'obtention de garanties sur leur évolution et sur la communication préalable du montant des enveloppes est souhaitée par quelques sites et des inquiétudes sont relayées quant à la pérennisation des dispositifs tels que les projets de réussite éducative et les ateliers santé ville.

#### **Quant au pilotage et à l'ingénierie :**

Il ressort des réponses que le pilotage politique doit être renforcé et l'implication de chaque acteur clarifiée pour parvenir à un véritable partenariat interinstitutionnel. Un site manifeste le souhait de voir ménagée une place aux collectivités dans le pilotage national, y compris dans les instances des agences tandis qu'un autre s'inquiète du financement de l'ingénierie qui doit, selon lui, être l'objet d'une attention particulière.

#### **Quant à l'inclusion des habitants dans une démarche participative :**

Circonspects face à la réaffirmation de cet impératif, les acteurs locaux sont tous demandeurs d'accompagnement et d'appui sur ce sujet qu'ils ont généralement mis au nombre des enjeux territoriaux. Parmi les différentes pistes évoquées figurent l'organisation de lieux d'échanges par quartier et le développement de la coresponsabilité (Mulhouse). Un certain tarissement des idées en la matière se ressent dans les réponses.

#### **Quant au déroulement de l'exercice de préfiguration en lui-même :**

Enfin, une demande de précisions et de visibilité existe concernant le calendrier, les étapes et délais qui structureront l'exercice, de même que, pour un site, les modalités de communication vis-à-vis du public. Certains insistent sur la nécessité de garder une vision réaliste en définissant des délais raisonnables et en n'outrant pas le rôle du droit commun eu égard à la complexité du travail à réaliser pour son recensement et son chiffrage.

Les sites demandent enfin à être outillés, à bénéficier d'un accompagnement méthodologique (par exemple d'une maquette financière, d'une ébauche de contrat type, etc.) et d'actions de formation.